

Dirigeant de société de sécurité et de sûreté privée

RNCP42819 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344p
Formacode(s)	32054, 42854
Code(s) ROME	K2503, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2028

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation et 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACEPI	44322704600044	Former
ADVANCE FORMATION	84308194400038	Former
ASPR FORMATION	89306974000015	Former
ASPR FORMATIONS	89306974000023	Former et organiser l'évaluation
BLOOM FORMA SECUR	92073259100010	Former et organiser l'évaluation
DEXIA FORMATION	90434123700025	Former et organiser l'évaluation
D.G.F - OI	80878661000044	Former et organiser l'évaluation
D.G.F-OI	80878661000036	Former et organiser l'évaluation
ECSG GRAND EST	90078818300037	Former
FISCOVA	99065414700018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42819-dirigeant-de-societe-de-securite-et-de-surete-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Dirigeant d'une société de sécurité et de sûreté privée (D3SP) » vise à professionnaliser les personnes ayant la responsabilité juridique, managériale et opérationnelle d'une entreprise de sécurité privée.

Elle répond aux exigences réglementaires fixées par le Code de la sécurité intérieure (Livre VI), qui encadre strictement l'accès et l'exercice des fonctions de dirigeant dans ce secteur sensible. Toute personne exerçant la responsabilité effective d'une société de sécurité doit être agréée par le CNAPS, justifier d'une formation adaptée et démontrer sa capacité à garantir la légalité, la conformité et la qualité des prestations fournies.

La certification vise à :

Apporter une maîtrise complète du cadre juridique, déontologique et opérationnel de la sécurité privée ;

Développer les compétences nécessaires à la gestion stratégique, financière et commerciale d'une société de sécurité ;

Garantir la capacité du dirigeant à piloter les ressources humaines, organiser les prestations dans le respect des obligations contractuelles et réglementaires, et assurer la veille et la conformité continue des activités.

Le titulaire est en mesure de fonder, structurer, développer et diriger une société de sécurité humaine, armée ou non armée, intégrant éventuellement des prestations de sécurité incendie, de sûreté électronique, de protection rapprochée ou de surveillance événementielle.

ACTIVITÉS VISÉES

Application de la réglementation spécifique à la sécurité privée (Livre VI du CSI, code pénal, droit du travail)

Organisation des prestations de surveillance, de protection et d'intervention conformément aux obligations légales et contractuelles

Élaboration d'un plan stratégique et structuration de l'activité selon les exigences réglementaires du secteur

Supervision de la comptabilité des prestations de sécurité et élaboration des documents financiers de l'entreprise

Analyse de la rentabilité des contrats de sécurité et des coûts d'exploitation (agents, équipements, logistique)

Recherche de financements et d'aides spécifiques au secteur pour le développement des activités de sécurité privée

Gestion des contrats de travail des agents de sécurité et application du droit social spécifique au secteur

Suivi des habilitations, formations réglementaires (SSIAP, port d'armes, recyclages) et développement des compétences des agents

Mise en œuvre des obligations sociales et prévention des risques professionnels liés aux missions de sécurité privée

Déploiement de la stratégie commerciale dans le domaine de la sécurité humaine, électronique et incendie

Réponse aux appels d'offres publics et privés dans les secteurs soumis à réglementation spécifique (ERP, IGH, zones sensibles)

Suivi contractuel des prestations de sécurité et développement du portefeuille client dans le respect des obligations sectorielles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Appliquer le cadre réglementaire et déontologique de la sécurité privée (Livre VI du CSI, Code du travail, Code pénal, CNAPS, droit des sociétés) en analysant les obligations juridiques, fiscales et sociales afin de garantir la légalité et la conformité de l'activité.

Assumer les responsabilités liées au statut de mandataire social en tenant compte des obligations spécifiques au secteur (agrément, exclusivité, neutralité, sécurité des agents) pour sécuriser juridiquement la structure.

Superviser la mise en conformité réglementaire des opérations et des collaborateurs en mettant en place des procédures de veille et de contrôle interne afin de limiter les risques de non-conformité.

Élaborer un plan stratégique de développement de l'entreprise (business plan, SWOT, PESTEL) en intégrant les données économiques, concurrentielles et réglementaires pour soutenir les prises de décision à moyen/long terme.

Organiser les opérations de sécurité (planification des missions, affectation des agents, contrôle des équipements) en utilisant des outils de planification, de gestion et de traçabilité pour assurer une exécution conforme aux engagements contractuels.

Mettre en œuvre des procédures d'évaluation des prestations (indicateurs, audits, feedback clients) en appliquant les exigences légales et déontologiques afin d'assurer la qualité des services rendus.

Prévenir les risques spécifiques à l'activité (réputation, matériel, locaux, conformité) en élaborant des dispositifs de contrôle et d'alerte adaptés pour protéger la pérennité de l'entreprise.

Structurer la fonction comptable et budgétaire de l'entreprise en élaborant un budget prévisionnel, des états financiers et un plan de trésorerie afin d'assurer le pilotage économique de la société.

Mettre en place des outils de suivi financier (tableaux de bord, indicateurs de gestion) en mobilisant des logiciels comptables et outils numériques adaptés pour fiabiliser la prise de décision.

Superviser la production comptable (bilan, compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion) en contrôlant la régularité des opérations et des déclarations fiscales afin d'assurer la transparence et la conformité des documents.

Analyser la situation financière de l'entreprise (charges, BFR, seuil de rentabilité, marges) en exploitant les données des états financiers pour ajuster les stratégies de développement.

Identifier des solutions de financement et d'investissement (subventions, prêts, aides fiscales) en mobilisant les dispositifs adaptés au secteur de la sécurité privée pour soutenir la croissance de l'entreprise.

Définir une politique salariale motivante et conforme en prenant en compte les obligations réglementaires, les

pratiques conventionnelles et les enjeux RH du secteur pour fidéliser et valoriser les équipes.

Gérer le cycle de vie des contrats de travail (embauche, suivi, rupture) en sécurisant les démarches administratives et les obligations sociales afin de garantir le respect du droit du travail et la sécurité juridique de l'entreprise.

Piloter la gestion administrative du personnel (paie, absences, temps de travail, URSSAF) en respectant les normes sociales et les spécificités du secteur pour assurer la régularité des relations contractuelles.

Réaliser les entretiens annuels et professionnels en structurant les échanges autour des résultats et des perspectives d'évolution pour adapter les parcours professionnels.

Élaborer un plan de développement des compétences en identifiant les besoins en formation réglementaire et en optimisant les financements afin d'assurer la montée en compétence des collaborateurs.

Mettre en œuvre une démarche de qualité RH (document unique, DUERP, registre du personnel) en collaboration avec les parties prenantes internes et externes pour garantir la conformité et la sécurité au travail.

Analyser le marché et la concurrence en recueillant les données sur les attentes des clients, les tendances du secteur et les positionnements concurrents afin de construire une stratégie commerciale adaptée.

Construire une stratégie commerciale et marketing multicanale (physique, numérique) en déclinant les axes produit, prix, distribution et communication pour accroître la visibilité et les parts de marché.

Piloter le déploiement opérationnel de la stratégie commerciale en répartissant les missions, en animant les équipes et en suivant les indicateurs de performance afin d'atteindre les objectifs définis.

Mettre en place une veille active sur les appels d'offres publics et privés en s'appuyant sur des plateformes de dématérialisation et des alertes ciblées pour identifier les opportunités de marché.

Superviser la rédaction des réponses aux appels d'offres (analyse des besoins, rédaction du mémoire technique, devis) en s'assurant de la cohérence technique, financière et juridique de l'offre pour maximiser les chances d'attribution.

Assurer le suivi des relations commerciales (contrats, avenants, fidélisation, satisfaction) en intégrant une démarche qualité et RSE afin de renforcer la satisfaction client et la durabilité des contrats.

Blocs de compétences

RNCP42819BC01 — Dirigeant de société de sécurité et de sûreté privée (D3SP)

LISTE DE COMPÉTENCES

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la certification exerce dans le secteur de la sécurité privée, qui recouvre une diversité d'activités réglementées, telles que : surveillance humaine armée ou non armée, sécurité mobile (ronde, intervention, télésurveillance), sécurité incendie (ERP, IGH, SSIAP), protection rapprochée des personnes (gardes du corps), sécurité événementielle (manifestations sportives, concerts, festivals), sûreté électronique (vidéosurveillance, contrôle d'accès, alarmes).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dirigeant d'une société de sécurité privée, gérant ou président d'une société de surveillance humaine ou de sûreté électronique, chef d'entreprise dans le domaine de la protection rapprochée, directeur général d'une société de sécurité armée, responsable d'exploitation souhaitant évoluer vers une fonction dirigeante.

Ces fonctions impliquent une prise de responsabilité juridique, la gestion des relations avec les autorités de contrôle, l'encadrement des équipes opérationnelles et l'engagement personnel sur la conformité, la sécurité et la réputation de l'entreprise.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La réglementation des activités privées de sécurité est structurée dans le CODE DE LA SECURITE INTERIEURE, LIVRE VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affaissant.

Les gérants des entreprises de sécurité privée sont soumis à une procédure d'agrément afin d'exercer dans les domaines suivants :

- La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble ;
- La vidéo protection ;
- Le transport de fonds ;
- La sûreté aéroportuaire ;
- La maintenance et la gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) ;
- La protection de l'intégrité physique des personnes ;
- La protection des navires ;
- La recherche privée.

L'agrément dirigeant repose sur une condition de nationalité. Il peut être délivré aux personnes de nationalité française, aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux ressortissants d'un État ayant conclu une convention bilatérale avec la France. Il doit justifier de son aptitude professionnelle à diriger ou gérer une entreprise de sécurité privée en passant une certification professionnelle valant aptitude professionnelle.

La délivrance de l'agrément dirigeant est soumise à une condition de moralité. Le processus d'examen de la demande de titre inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'actes incompatibles avec l'exercice d'une activité privée de sécurité.

L'agrément des exploitants individuels, des dirigeants et des gérants des entreprises de sécurité privée est valable 5 ans et doit être renouvelé au moins 3 mois avant la fin de validité de l'autorisation en cours.

NB : Les dirigeants, gérants et exploitants individuels souhaitant exercer effectivement une activité de sécurité privée correspondant à l'activité de leur entreprise doivent également être titulaires d'une carte professionnelle.

La société et le dirigeant doivent effectuer d'une part une demande d'autorisation d'exercer (société) et une demande d'agrément dirigeant (dirigeant). Les deux demandes d'autorisation et d'agrément peuvent être demandées l'une après l'autre (dirigeant et société) ou simultanément (dirigeant et société). Il n'est pas prévu, comme pour la carte professionnelle d'autorisation préalable ou d'autorisation provisoire d'entrée en formation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 884
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent).

À défaut, l'accès à la formation peut être accordé sur la base d'une expérience professionnelle significative, notamment dans des fonctions à responsabilité (ex.: encadrement d'équipe, responsable d'exploitation, directeur d'agence), après entretien ou titulaire du SSIAP3

Bonne compréhension de la langue Française, niveau B1

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent).

À défaut, l'accès à la formation peut être accordé sur la base d'une expérience professionnelle significative, notamment dans des fonctions à responsabilité (ex. : encadrement d'équipe, responsable d'exploitation, directeur d'agence), après entretien ou titulaire du SSIAP3

Bonne compréhension de la langue Française, niveau B1

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Un membre professionnel en sûreté/sécurité dans les activités de gardiennage et de surveillance humaine incluant l'usage de moyens électroniques (employeur / dirigeant) ayant au moins trois ans d'expérience (président de jury), extérieur à l'organisme certificateur et n'appartenant pas à l'organisme de formation

Un membre professionnel en sûreté/sécurité dans les activités de gardiennage et de surveillance humaine incluant l'usage de moyens électroniques (salarié) ayant au moins trois ans l'expérience, extérieur à l'organisme certificateur et n'appartenant pas à l'organisme de formation.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2028
Date de dernière délivrance possible	30/09/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	437	279	97 %	—
2024	178	78	99 %	68 %
2023	31	7	94 %	69 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP38139, RNCP36134

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://nouvelrformation.com/d3sp/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42819/>